



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°37-2024

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 27/02/2024 par la société EIFFAGE ENERGIE – Allée du Bois Gueslin – 28630 MIGNIERES, représentée par Monsieur LESUEUR,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de terrassement pour renouvellement de débitmètre sur réseau eau potable, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La société EIFFAGE ENERGIE exécutera les travaux de terrassement pour renouvellement de débitmètre sur réseau eau potable Rue des Pêcheurs à partir du 05/03/2024 pour une durée de 5 jours. Les travaux auront lieu sur les trottoirs et sur bandes piétonnes avec empiètement possible sur la chaussée. Travaux en restriction de voirie. Le stationnement sera interdit dans la zone de travaux.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société EIFFAGE ENERGIE.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la société EIFFAGE ENERGIE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 27/02/2024

Le Maire,
Jacky GAULLIER





 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h2 style="margin: 0;">Demande d'arrêt de police de la circulation</h2> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h3 style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</h3>	 N° 14024*01
--	--	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : LESUEUR Prénom : Adrien
Dénomination : EIFFAGE ENERGIE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Allée du Bois Gueslin
Code postal 28630 Localité : MIGNIERES Pays : FRANCE
Téléphone 0623677192 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : .. adrien.lesueur.ext@eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : EIFFAGE ENERGIE Prénom : LESUEUR Adrien
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Allée du Bois Gueslin
Code postal 28630 Localité : MIGNIERES Pays : FRANCE
Téléphone 0623677192 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : .. adrien.lesueur.ext@eiffage.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 114 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des Pecheurs,
Code postal 28190 Localité : Saint-Georges-sur-Eure

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Terrassement pour renouvellement de débitmètre sur réseau eau potable
Date prévue de début des travaux : 05/03/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 5 Date de début de réglementation 06/03/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers
poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Travaux sur trottoir et sur bandes piétonnes avec empiètement possible sur la D114. Travaux en restr

ictions de voirie

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Mignières ZI du Bois Gueslin Le :27/02/2024

Nom : ALAGILLE Prénom : CHARLES Qualité :